



Société anonyme au capital de 531.566.420 euros
Siège social : 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris
542 105 572 R.C.S. Paris

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE PAR ÉMISSION D'UN MINIMUM DE 31 268 612 ACTIONS NOUVELLES SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTEE A UN MAXIMUM DE 32 968 028 ACTIONS NOUVELLES AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION POUR UN MONTANT MINIMUM DE 1 282 013 092 EUROS, PRIME INCLUSE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTE A UN MONTANT MAXIMUM DE 1 351 689 148 EUROS, PRIME INCLUSE

La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 juin 2003.



Un prospectus constitué par : le document de référence de la société Lafarge déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 4 avril 2003 sous le numéro D.03-0375, l'actualisation dudit document de référence déposée auprès de la Commission des opérations de bourse le 5 juin 2003, et une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse le 11 juin 2003 sous le numéro 03-563 a été établi par l'émetteur.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions ainsi qu'au siège social de Lafarge : 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris. Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de la Commission des opérations de bourse : www.cob.fr ainsi que sur le site Internet de Lafarge : www.lafarge.fr. N°vert : 0800 255 255



Chefs de file et Teneurs de Livre associés



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

■ EMETTEUR :

Lafarge, société anonyme dont l'activité concerne le secteur des matériaux de construction. Code Footsie n° 132 ("Building and construction materials").

■ OBJECTIF DE L'OPERATION :

L'augmentation de capital a pour objet de fournir à Lafarge des moyens financiers supplémentaires pour financer son développement et saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe tout en accélérant le renforcement de sa structure financière. Les fonds levés pourront être utilisés au financement d'un certain nombre de projets. Ces projets concernent des initiatives de croissance externe de taille petite ou moyenne dans l'activité ciment et l'activité granulats en Europe et en Amérique du Nord. Ils ont également trait à la construction d'usines nouvelles. L'objectif est de se concentrer sur des projets présentant un taux de rentabilité interne après impôt au moins égal à 10-11%.

■ TITRES A EMETTRE :

• Cadre juridique de l'émission :

- 20 mai 2003 : autorisation donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Lafarge au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de ladite assemblée, de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Lafarge.
- 11 juin 2003 : décision du conseil d'administration de Lafarge de subdéléguer à son Président le pouvoir de réaliser une augmentation de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- 11 juin 2003 : décision du Président de Lafarge d'utiliser cette subdélégation pour procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et de suspendre l'exercice des options de souscription et des options d'achat d'actions à compter du 19 juin 2003 jusqu'au 15 juillet 2003 inclus.

• **Montant de l'émission** : 125 074 448 euros de nominal, susceptible d'être porté à un montant nominal maximum de 151 872 112 euros en fonction du résultat de l'exercice des droits préférentiels de souscription attachés aux actions à provenir :

- (i) de l'exercice éventuel, avant le 19 juin 2003, des options de souscription d'actions attribuées par Lafarge ; et
- (ii) de l'exercice éventuel par les actionnaires de l'option pour le réinvestissement du dividende en actions décidée par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2003.

Le montant nominal de l'émission représente 25,53 % du capital social et 22,10 % des droits de vote sur la base du capital social et du nombre de droits de vote au 20 mai 2003, susceptible d'être porté à un maximum de 24,81 % du capital social et 23,30 % des droits de vote.

• **Type et nombre de titres** : Emission de 31 268 612 actions nouvelles de 4 euros de nominal chacune, susceptible d'être portée au nombre maximum estimé de 32 968 028 actions nouvelles en fonction du résultat de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'exercice éventuel par les actionnaires de leur option de paiement du dividende en actions.

• **Date de jouissance** : Les actions nouvelles porteront jouissance à leur date d'émission (elles donneront ainsi droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission).

• **Montant brut global de l'émission** : 1 282 013 092 euros (prime d'émission incluse), susceptible d'être porté au montant maximum estimé de 1 351 689 148 euros (prime d'émission incluse) en fonction du résultat de l'exercice éventuel des options de souscription d'actions et de l'exercice éventuel par les actionnaires de leur option de paiement du dividende en actions.

■ CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

• Droit préférentiel de souscription :

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence, aux propriétaires des actions composant le capital social existant, des actions résultant de l'exercice éventuel, avant le 19 juin 2003, d'options de souscription ou d'achat d'actions et des actions résultant de l'exercice éventuel par les actionnaires de leur option de paiement du dividende en actions, qui auront le droit de souscrire :

- à titre irréductible : à raison de 4 actions nouvelles de 4 euros de nominal pour 17 actions anciennes possédées, sans qu'il soit tenu compte des fractions ;
- à titre réductible : à condition qu'ils aient exercé la totalité de leurs droits à titre irréductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, ce dans la limite du nombre d'actions à émettre non souscrites à titre irréductible et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible.

• Actions nouvelles résultant de l'exercice de l'option pour le réinvestissement du dividende en actions décidée par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2003 :

Le nombre minimum d'actions nouvelles créées dans le cadre de la présente augmentation de capital pourra être augmenté du nombre d'actions émises à la suite de l'exercice des droits préférentiels de souscription attachés aux actions à provenir de l'exercice par les actionnaires de la possibilité qui leur a été offerte par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2003 d'opter pour le paiement du dividende en actions pendant une période comprise entre le 2 juin et le 20 juin 2003 inclus. Afin de préserver les droits des actionnaires, ceux qui auront exercé cette option de paiement du dividende en actions recevront au titre de l'exercice de cette option et à l'issue des délais de centralisation et de livraison habituels, des actions qui seront assorties de droits préférentiels de souscription leur permettant, s'ils le souhaitent, de souscrire à l'émission d'actions nouvelles au même titre que les autres actionnaires de la Société jusqu'au 2 juillet 2003 inclus.

Les actionnaires ayant exercé leur option de paiement du dividende en actions recevront, au titre de l'exercice de cette option, le 27 juin 2003, des actions assorties de droits préférentiels de souscription leur permettant, s'ils le souhaitent, de souscrire à l'émission d'actions nouvelles au même titre que les autres actionnaires de la Société jusqu'au 2 juillet 2003 inclus.

• **Période de souscription** : Du 19 juin 2003 au 2 juillet 2003 inclus.

• **Prix d'émission** : 41 euros par action, à libérer intégralement en espèces à la souscription, dont 4 euros de valeur nominale et 37 euros de prime d'émission.

■ VALEUR THÉORIQUE DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION :

3,59 euros (sur la base du dernier cours coté de l'action Lafarge le 11 juin 2003).

■ COURS DE BOURSE DE L'ACTION (EURONEXT PARIS - PREMIER MARCHÉ)

Cours extrêmes du 1er décembre 2002 au 10 juin 2003 : plus haut 84,50 euros, plus bas 43,26 euros. Dernier cours coté le 11 juin 2003 : 59,85 euros.

■ CALENDRIER DE L'OPERATION :

- 15 juin 2003..... Publication de la notice relative à l'augmentation de capital au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.
- 19 juin 2003..... Ouverture de la période de souscription - cotation du droit préférentiel de souscription.
- 2 juillet 2003..... Clôture de la période de souscription - fin de cotation du droit préférentiel de souscription.
- 15 juillet 2003..... Emission des actions nouvelles - Règlement-livraison.
- 15 juillet 2003..... Cotation des actions nouvelles.

■ COTATION DES ACTIONS NOUVELLES :

Prévue au Premier Marché d'Euronext Paris S.A. le 15 juillet 2003. L'admission des actions à la Bourse de Londres, et sous forme d'ADS (American Depositary Shares) au New York Stock Exchange, sera également demandée. Par ailleurs, les actions existantes sont cotées à la bourse de Francfort et à la bourse de Düsseldorf ; Lafarge étudie actuellement quelle suite elle entend donner à la cotation de ses actions sur les bourses de Francfort et de Düsseldorf.

■ COTATION DES DROITS PREFERENTIELS DE SOUSCRIPTION :

Les droits de souscription seront détachés le 19 juin 2003 et négociés sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. le même jour et ce jusqu'à la fin de la période de souscription. En conséquence, les actions seront négociées ex-droit à partir du 19 juin 2003.

■ MISE A DISPOSITION DU PUBLIC :

Les actions à émettre dans le cadre de la présente augmentation de capital font l'objet :

- d'une offre au public avec droit préférentiel de souscription en France et au Royaume-Uni ; et
- d'un placement privé dans d'autres pays, y compris auprès d'investisseurs qualifiés aux Etats-Unis d'Amérique.

■ AUTRES INFORMATIONS :

• Restrictions générales :

La diffusion de la note d'opération ou la vente des actions et des droits préférentiels de souscription peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de la note d'opération doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant la note d'opération doit s'abstenir de la distribuer ou de la faire parvenir dans de telles juridictions, en contrevention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de la note d'opération, dans de telles juridictions, doit attirer l'attention du destinataire sur les dispositions du présent paragraphe et des restrictions figurant au paragraphe 2.2.8 de la note d'opération.

■ GARANTIE :

La souscription de la totalité des actions nouvelles, y compris celles à provenir de l'exercice des droits préférentiels de souscription attachés aux actions résultant de l'exercice éventuel, avant le 19 juin 2003, de la totalité des options de souscription d'actions exerçables et de l'exercice éventuel par tous les actionnaires de leur option de paiement du dividende en actions est garantie par BNP Paribas et J.P. Morgan Securities Ltd., dans les conditions fixées par un contrat de garantie conclu avec Lafarge, lequel ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

■ INTERMEDIAIRES FINANCIERS :

Souscriptions des actions et versements des fonds :

- BNP Paribas, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris
- J.P. Morgan Chase Bank, Trinity Tower, 9 Thomas More Street, London E1W 1YT, Royaume-Uni

Les souscriptions et versements des actionnaires dont les titres sont inscrits en nominatif pur seront reçus auprès du Crédit Commercial de France.

Centralisation des fonds : BNP Paribas Securities Services, GIS Emetteurs, Les Collines de l'Arche, 75450 Paris Cedex 9.

■ CONTACT INVESTISSEURS :

Investisseurs institutionnels et analystes financiers :

James Palmer, Danièle Daouphars
Lafarge - 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 34 11 11
Fax. : +33 (0)1 44 34 12 37
james.palmer@lafarge.com
daniele.daouphars@lafarge.com

Actionnaires individuels :

Delphine Bueno
Téléphones verts (France uniquement)
Pour les informations sur l'émission : 0800 255 255
Pour les informations sur l'action Lafarge et les comptes nominatifs purs (au CCF) : 0800 06 06 46
Tél. international : +33 (0)1 44 34 12 73
Fax. : +33 (0)1 44 34 12 37
delphine.bueno@lafarge.com

Le prospectus, accompagné d'un document contenant des informations complémentaires importantes pour les actionnaires au Royaume-Uni, sera utilisé comme prospectus pour l'offre au public d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription dans ce pays. Le prospectus a été soumis en vue d'une reconnaissance mutuelle auprès du *United Kingdom Listing Authority* ("UKLA"), conformément aux dispositions sur la reconnaissance mutuelle contenues dans la Directive européenne n° 89/298/CE, pour être utilisé comme prospectus aux termes des *UKLA Listing Rules* et de la Partie VI du *Financial Services and Markets Act 2000*.

AVIS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES LAFARGE 1,5 % JUIN 2001 - JANVIER 2006

MM. les titulaires d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes Lafarge 1,5 % juin 2001 - janvier 2006 ("OCEANES") sont informés qu'en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 20 mai 2003, le conseil d'administration, dans sa séance du 11 juin 2003, a subdélégué à son président les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le président du conseil d'administration de Lafarge, agissant sur cette subdélégation, a notamment décidé le 11 juin 2003 de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription selon les modalités décrites dans le résumé de l'opération visé ci-dessus. Les conditions détaillées de l'opération figurent dans une note d'opération qui a reçu le visa n° 03-563 en date du 11 juin 2003 de la Commission des opérations de bourse ainsi que dans la notice légale publiée au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 13 juin 2003. Le nouveau ratio d'attribution sera porté à la connaissance des obligataires à l'issue de l'opération au moyen d'un avis publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, dans un journal financier de diffusion nationale et par un avis d'Euronext Paris S.A.